

ENVIRONNEMENT / DECHETS : L'activité tri reste permise sur le site GDE de Nonant-le-Pin

Le Tribunal administratif de Caen vient de donner raison à l'entreprise [GDE - GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT](#) / T : 02.31.27.16.16 à l'occasion d'une nouvelle audience qui l'opposait à l'association Nonant environnement, qui rassemble les opposants au centre de tri et de stockage de déchets de [GDE](#) à Nonant-le-Pin (Orne). Le juge a donné raison à l'entreprise sur trois points contestés par les opposants à la décharge ornaise, maintenant ainsi sa décision de suspendre l'arrêté pris par la préfète de l'Orne à l'instigation de Ségolène Royal, ministre de l'Écologie. L'activité tri reste donc permise, mais celle de stockage des déchets demeure interdite tant que les travaux d'aménagement et de mise aux normes n'auront pas été effectués. www.gderecyclage.com